



Encadrement de la fermeture du cuivre

Webinaire AMF/Avicca

17 octobre 2024

Cadre et enjeu de la régulation de l'Arcep

La fermeture du réseau cuivre est encadrée par l'Arcep dans le cadre de la régulation asymétrique (les « analyses de marché ») et vise à prévenir 2 problématiques concurrentielles :

- les risques concurrentiels liés aux potentielles asymétries d'information entre Orange, qui organise cette fermeture, et les opérateurs clients de ses offres de gros
- les risques liés à la nécessité de disposer de solution alternative (en particulier la fibre) pour l'utilisateur final au moment de la fermeture

Les principales conditions de fermeture imposées à Orange par les décisions d'analyse de marché du 14 décembre 2023 avant la fermeture commerciale ou technique de son réseau sont donc les suivantes :

- présence du réseau FttH et disponibilité des services de gros nécessaires ;
- présence des opérateurs ou délais de prévenance suffisants à respecter ;
- obligation de non-discrimination entre les zones (OI Orange vs OI tiers)
- obligation de partage de données sur l'avancée des critères de fermeture dans toutes les communes, la situation des locaux non raccordables et les correspondances ayant pu être établies entre adresses cuivre et adresses fibre.

L'encadrement de l'Arcep

L'Arcep encadre les conditions de fermeture du réseau cuivre dans ses décisions adoptées fin 2023 et monitoré l'avancée du plan de fermeture dans le cadre de groupes de travail organisés sous son égide associant l'ensemble des opérateurs.



Suivi des critères de fermeture : attention portée à la finalisation des déploiements sur la zone de fermeture et au traitement des difficultés susceptibles de bloquer les migrations (gels commerciaux, problématiques d'éligibilité, disponibilités des offres notamment à destination spécifique des entreprises, besoins en multi-accès)



Mise en place d'un open data : mise en place d'un large partage de données imposé à Orange afin de limiter l'asymétrie d'information et de permettre à l'ensemble des acteurs de comprendre et d'anticiper les choix d'Orange concernant la trajectoire de fermeture du réseau cuivre



Information des acteurs : publication de plusieurs pages d'information à destination du grand public, des entreprises, des élus locaux sur le site internet de l'Arcep

Autres points de vigilance de l'Arcep

Anticipation des reports de fermeture

- ❑ Plusieurs territoires font d'ores et déjà l'objet d'alertes sur la capacité à respecter les critères de fermeture commerciale au 31 janvier 2026 dans le cadre du relevé géographique publié par l'Arcep. Une **première vague de report a été annoncée par Orange début octobre**, et sera suivie d'une deuxième vague d'annonces en décembre 2024-janvier 2025

Migration des sites sensibles

- ❑ Un **besoin d'anticipation spécifique est identifié concernant les migrations des sites sensibles** (sites de production énergie, sites avec dispositif de sécurité renforcée, sites liés à des besoins de disponibilité et continuité de service). En complément de l'accompagnement des opérateurs commerciaux pour la migration de ces sites, une démarche interministérielle est en place afin de faire redescendre les besoins d'anticipation jusqu'aux gestionnaires des sites concernés.

Dépose du réseau cuivre et devenir du génie civil

- ❑ Le cadre réglementaire fixé par l'Arcep exige d'Orange la mise en place d'un **partage d'information avec les OI fibre et les collectivités dans le cadre des opérations de dépose du cuivre**. Il doit se réaliser à une maille suffisamment fine afin d'informer utilement les acteurs notamment en cas d'incident impactant le réseau en fibre optique
- ❑ Orange conserve une **obligation d'accès à son génie civil en cas de demande raisonnable pour le déploiement des réseaux en fibre optique** ainsi qu'une **obligation d'entretien du génie civil existant**

Liens utiles

- Fichier de trajectoire d'Orange (intégrant listes des communes concernées par les lots 1, 2, 3 et le pré-lot 4) : <https://gallery.orange.com/h/Wn8XAe>
- Le site du Ministère de l'économie (intégrant un moteur de recherche pour savoir si une commune est concernée par une fermeture): [La fermeture du réseau cuivre dans votre commune](#)
- Page du site de l'Arcep dédiée à la fermeture du réseau cuivre : [Fermeture du cuivre | Arcep](#)
- FAQ de l'Arcep sur la fermeture du cuivre pour les collectivités : [La fermeture du réseau cuivre : quels enjeux pour la connectivité de mon territoire ? | Arcep](#)
- Adresse fonctionnelle de la DGE en cas de problématique rencontrée ou de demande d'information : fermeture-cuivre.dge@finances.gouv.fr

Merci
de votre
attention

